

VILLE DE L'ÎLE-PERROT

GUIDE DES PARENTS

CAMP DE JOUR

2024



Pour nous joindre

Des questions concernant les inscriptions, la tarification ou l'annulation? Composez le 514 453-1751, poste 227.

Pour connaître les tarifs et les modalités de paiement, consultez le www.ile-perrot.qc.ca/la-ville/en-vedette/camp-de-jour/

Coordonnatrice de camp

À confirmer

Coordonnatrice loisirs

Madame Nicole St-Jean
514 453-1751, poste 264

Responsable de l'accueil

À confirmer

Périodes d'inscription

- Résidents : 3 avril 2024
- Enfants à défi particulier : 1er février 2024, dès 10 h

L'inscription **en ligne** est obligatoire. Rendez-vous sur bit.ly/ileperrotloisir

Aide à l'inscription

Une soirée d'aide à l'inscription aura lieu le 26 mars 2024 à la bibliothèque Guy-Godin, de 17 h à 20 h.

Mission du camp de jour de la Ville de L'Île-Perrot

Permettre aux jeunes perrotoises et perrotois âgés entre 5 et 13 ans de vivre des expériences estivales récréatives, diversifiées, stimulantes et sécuritaires dans le respect des différences.

Objectifs du camp de jour

- Offrir des activités sportives, artistiques et récréatives enrichissantes dans des lieux variés, adaptées selon les groupes d'âges;
- Offrir un cadre de loisir sécuritaire et de qualité;
- Permettre à tous les enfants de s'impliquer dans une vie de groupe;
- Contribuer au développement de l'autonomie et de l'adoption de saines habitudes de vie chez l'enfant;

Service de garde

Le service de garde est offert tous les jours de **7 h 30 à 9 h** et **16 h à 17 h 30**. Les enfants doivent y être inscrits préalablement pour y participer. Le camp de jour est offert de **9 h à 16 h**.

Frais de retard

Les frais de retard sont applicables à partir du **deuxième** avertissement. Ils sont de **8 \$** par tranche de 15 minutes, après 17 h 30 (ou après 16 h, si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde).

Horaire 2024

Chaque semaine, les enfants seront plongés dans une thématique amusante qui viendra colorer les activités réalisées dans chaque groupe d'âge.

Semaine 1	25 au 28 juin	Journée d'accueil
Semaine 2	2 au 5 juillet	Sortie facultative Frais supplémentaires et t-shirt obligatoire
Semaine 3	8 au 12 juillet	Sortie facultative Frais supplémentaires et t-shirt obligatoire
Semaine 4	15 au 19 juillet	Sortie facultative Frais supplémentaires et t-shirt obligatoire
Semaine 5	22 au 26 juillet	Sortie facultative Frais supplémentaires et t-shirt obligatoire
Semaine 6	29 juillet au 2 août	Sortie facultative Frais supplémentaires et t-shirt obligatoire
Semaine 7	5 au 9 août	Sortie facultative Frais supplémentaires et t-shirt obligatoire
Semaine 8	12 au 16 août	Dîner spécial



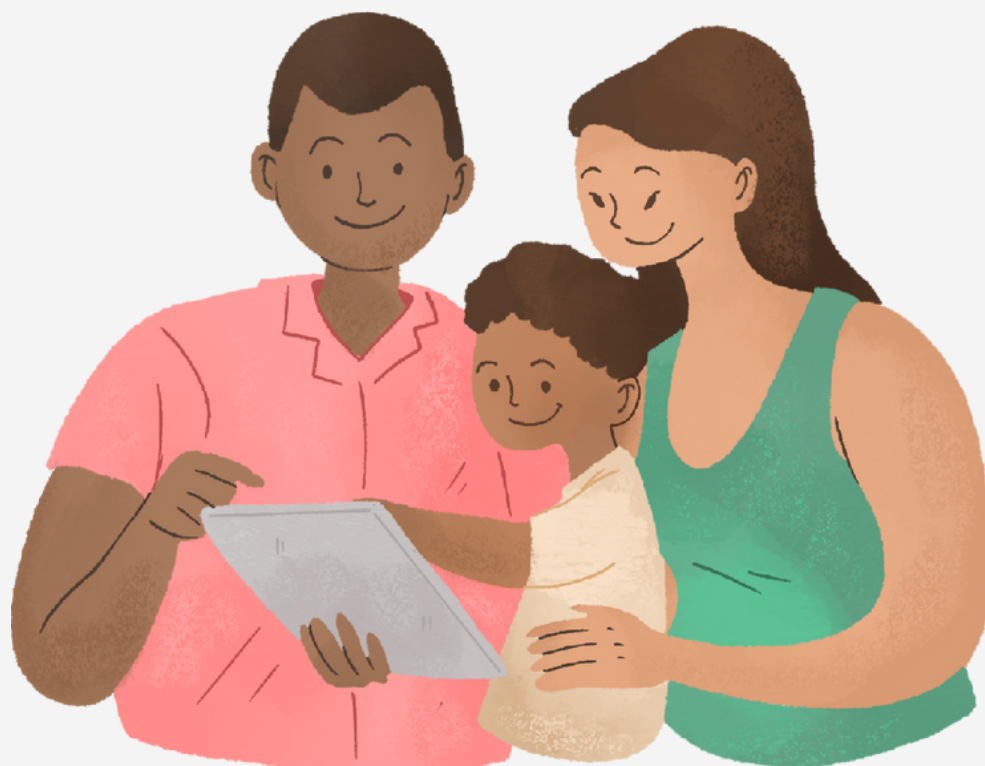
Service d'accompagnement

La Ville de L'Île-Perrot met en place un service d'accompagnement au camp de jour lorsque cela est requis.

Le personnel accompagnateur a le mandat d'intégrer l'enfant vivant avec un **défi particulier**, afin de lui permettre de vivre des expériences de loisirs avec d'autres jeunes au sein d'un groupe.

Les inscriptions des enfants à condition particulière, débuteront le **1^{er} février 2024**. Pour ce faire, rendez-vous sur le site Web de la Ville sous les onglets *Culture et loisirs* et *Camp de jour*.

Une rencontre téléphonique ou en personne pourrait avoir lieu avec les parents en vue de bien cerner les enjeux de chaque campeur. Cette étape nécessitera votre collaboration ainsi que celle des intervenants en vue de faciliter l'intégration du jeune et la compréhension de ses besoins.



Effets personnels de l'enfant

Nous vous demandons de bien **identifier** tous les effets personnels de votre enfant.

Voici la liste du matériel requis **tous les jours**, dans un petit sac à dos :

- Bouteille d'eau
- Soulier de course ou sandale fermée
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire en crème (pas d'aérosol)
- Vêtements de rechange
- Boîte à lunch, incluant deux collations et un repas équilibré avec un contenant réfrigéré (*ice pack*)
- *Les aliments contenant des noix ou des arachides sont **interdits** sur le site.

Il est **strictement interdit** d'amener les items suivants :

- Argent de poche
- Objets précieux
- Jeux électroniques
- Cellulaires, tablettes, etc.



Objets perdus

Si votre enfant a perdu un objet, adressez-vous à la responsable de l'accueil. Une table d'objets perdus est habituellement disposée à l'accueil du Centre communautaire.

Veillez prendre note que la Ville de L'Île-Perrot n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de bris d'objet.

Allergies, médicaments et besoins particuliers

Dans le but d'assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant, il est primordial que la fiche de l'enfant soit remplie adéquatement (via Sports Plus).

N'hésitez pas à informer l'animateur de tout changement concernant l'état de santé ou de préciser les besoins de votre enfant.

Une autorisation d'administration de médicaments doit être signée, si l'animateur doit en administrer à votre enfant.

Reçu d'impôt

Un reçu sera disponible dans votre **dossier Sport Plus** en février prochain. Il sera émis au parent ayant acquitté les frais d'inscription.

Pour tout changement dans la répartition des frais, merci de nous aviser le plus rapidement possible.

Complexe aquatique

Selon les conditions météo, les enfants iront au complexe aquatique de façon régulière durant leur semaine d'activité. Afin de bien préparer cette période de la journée, voici quelques informations importantes à savoir :

- Une **évaluation** aura lieu chaque lundi pour évaluer le niveau de nos jeunes nageurs.
- Les **vestes de flottaison** individuelles (vfi) seront fournies aux nageurs moins expérimentés.
- Il est important de nous mentionner rapidement tout enjeu que pourrait avoir votre enfant en lien avec la baignade.

Prenez note que le camp de jour **ne coordonne pas** les déplacements vers les **cours de natation**. Les parents sont responsables d'y accompagner leurs enfants.

Crème solaire

Nous comptons sur vous pour appliquer de la crème solaire à votre enfant avant son arrivée au camp de jour. Les moniteurs prévoient des périodes afin que les enfants puissent se crémér quelques fois au courant de la journée, notamment au milieu de l'avant-midi et de l'après-midi. Il est important de sensibiliser votre enfant à l'importance de mettre de la crème solaire et de bien l'appliquer. Nous porterons une attention particulière aux plus jeunes.

Code de vie

Nous vous invitons à prendre quelques minutes avec votre enfant pour bien lire les consignes suivantes :

Quand je suis au camp de jour, je :

- Respecte les autres enfants et les animateurs dans mes paroles et mes gestes ;
- Utilise le matériel et les lieux avec soin ;
- Laisse à la maison mes objets personnels non-spécifiés dans la liste d'effets personnels ;
- Marche calmement lors de tous mes déplacements ;
- Respecte les consignes pour le bon fonctionnement des activités ;
- Dois demander la permission ou avertir mon animateur avant de me déplacer (ex. aller aux toilettes) ;
- Vais voir un animateur lorsque ça ne va pas avec un ami ;
- Garde le sourire et je m'amuse.

La Ville n'a **aucune tolérance** envers les comportements suivants :

- Paroles et gestes irrespectueux ;
- Violence verbale ou physique ;
- Intimidation ;
- Bousculade, bataille ou tirailerie ;
- Lancement d'objets (roche, branche, etc) ;
- Vandalisme ;
- Bris intentionnel du matériel ou des locaux.

Le code de vie a pour objectif que chaque enfant se développe de façon harmonieuse. Ces règles s'adressent à tous les parents et à tous les enfants inscrits au camp de jour, ainsi qu'aux membres du personnel.

Gradation des interventions

En cas de manquement au code de vie concernant le respect des autres, le personnel appliquera certaines conséquences en suivant une gradation. Chaque moyen a pour but de faire cesser un comportement inadéquat et d'offrir un moment de réflexion et de planification lors duquel les parents seront interpellés pour trouver des pistes de solution avec l'équipe d'animation, avec l'enfant et avec son intervenant, s'il y a lieu.

Veillez noter que des gestes plus graves entraînent des conséquences immédiates pour l'enfant ou pour autrui. Chaque situation sera évaluée individuellement et selon la gravité des actes. Il est possible que l'expulsion pour une ou plusieurs journées soit appliquées automatiquement, sans avertissement écrit préalable. De plus, si nous jugeons que la situation requiert la prise en charge parentale, nous pourrions vous joindre afin que vous veniez chercher votre enfant immédiatement. S'il vous est impossible de le récupérer, merci de prévoir un plan B de transport et une personne-ressource à cet effet.

Afin de respecter les réalités de certains enfants qui fréquentent nos sites d'activités, il se peut que l'application des conséquences varie légèrement. Ci-dessous des exemples de manquements et la gradation de leur sanction.

Comportement	Exemples	Sanctions
Nuit à l'animation	Déranger le groupe à répétition; Utiliser un langage inapproprié, non-respect des consignes, etc.	Pour chaque manquement, l'enfant recevra un avertissement que le parent devra signer. Après trois avertissements, l'enfant sera suspendu une journée. Un autre manquement entraînera un renvoi.
Commet un acte de violence envers un enfant ou un animateur	Cracher, pincer, insulter, pousser, chamailler, briser du matériel, manquement aux règles de sécurité, etc.	Dès le premier avertissement, l'enfant est suspendu une journée. Un autre manquement entraînera un renvoi.
Porte atteinte à la sécurité, à l'intégrité	Fuguer, vandaliser, intimider, mettre en péril sa propre sécurité ou celle d'autrui, crise majeure ou comportement à connotation sexuelle ou vulgaire, etc.	Dès le premier avertissement, l'enfant est suspendu d'une à trois journées à la discrétion du coordonnateur. Un autre manquement de n'importe quel ordre entraînera le renvoi.

Le non-respect de ces normes pourrait mener à un **renvoi définitif**, et ce, **sans remboursement**.

Sécurité près des sites du camp de jour

Lors de la période estivale, nous vous demandons d'être vigilant près des sites du camp de jour pour la sécurité des enfants. Voici quelques règles de conduite simples à respecter dans les stationnements et aux alentours :

- Réduisez votre vitesse
- Ne dépassez jamais un autre véhicule
- Restez à bonne distance des vélos et piétons
- Ne contournez pas les cônes et tréteaux, ils sont là pour protéger les aires de jeux
- Accompagnez votre enfant dans le stationnement, ne le laissez pas se rendre seul à la table d'accueil.

Politique de modification (transfert de semaine) 💰

Des frais d'administration de **10 \$** par enfant, par semaine, seront facturés pour toute demande de transfert de semaine après la période d'inscription.



Politique d'annulation

En cas d'annulation complète ou partielle, des remboursements et des frais administratifs sont applicables selon la période donnée. Veuillez en prendre connaissance dans le tableau ci-dessous.

Annulation complète ou partielle, incluant les sorties	Remboursement	Frais d'administration
Avant le 1er mai	Remboursement de 100 % des sommes, moins les frais d'administration	10 \$ de frais, par enfant, par semaine et/ou par sortie annulée
Entre le 1er et le 31 mai	Remboursement de 50 % des sommes, moins les frais d'administration	10 \$ de frais, par enfant, par semaine et/ou par sortie annulée
À partir du 1er juin	Aucun remboursement	10 \$ de frais, par enfant, par semaine et/ou par sortie annulée

